

# Nous exigeons du gouvernement français « l'intégration immédiate, pleine et entière» de 5000 médecins algériens

écrit par Jules Ferry | 15 avril 2020

Saïd Sadi : «Notre système de santé ne peut pas faire face à la pandémie actuelle»

Par Ouramdane Mehenni - 23 mars 2020 / 14:19



**Reddition sans condition :** on découvre encore un symptôme du coronavirus !

On remarquera dans le texte ci-dessous le ton de ceux qui sont habitués à obtenir : ***il est demandé au gouvernement français...***

**Surfant sur la crise sanitaire, les musulmans multiplient**

les exigences en ce moment : droit aux appels à la prière, cimetières spéciaux pour les musulmans, boucheries halal à chaque coin de rue...

Ils voudraient maintenant que Macron considère que les études de médecine algériennes valent bien les nôtres.

Hop ! Un petit coup de tampon pour s'être donné la peine de faire le déplacement depuis l'autre côté de la Méditerranée et le tour serait joué !

Ils refont juste un peu l'histoire : le coronavirus n'est pour rien dans leur présence massive en France où ils sont venus pour se faire «discriminer».

Tout simplement, le système de santé de l'Algérie qu'ils ont décidé de fuir est en totale décrépitude et manque de tout (de médecins aussi peut-être, oserons-nous suggérer...)

**Une lettre ouverte adressée au Premier ministre, Édouard Philippe.**

(...)

Si ces doctorants, jeunes chercheurs et, surtout, médecins internes étrangers avec des diplômes français ne semblent pas trouver d'obstacles particuliers pour intégrer pleinement le système de santé en France, c'est loin d'être le cas pour **les praticiens à diplômes hors Union européenne (PADHUE)**, qui eux **souffrent de discrimination administrative depuis plusieurs années.**

**Malgré un «statut précaire» et un «salaire dérisoire», ils participent «en première ligne» à la lutte contre la pandémie du Covid-19** aux côtés de l'ensemble de leurs confrères, tel que le souligne une **lettre ouverte** adressée au Premier ministre, Édouard Philippe, et rendue publique le 5 avril.

(...)

Ils contribuent ainsi largement, selon les signataires, à maintenir «**le fonctionnement du service hospitalier dans la bourrasque et sauvent des vies dans des conditions difficiles matériellement, mais aussi périlleuses pour eux-mêmes**».

Afin d'éviter qu'ils retournent «à la précarité et à l'incertitude sur leur avenir en France une fois la crise surmontée» et en guise de «reconnaissance de la nation pour leur courage et dévouement», il est demandé au gouvernement français «d'engager immédiatement l'intégration pleine et entière dans le système de santé de tous ces praticiens» cantonnés dans des statuts désavantageux

Alors qu'ils officient régulièrement dans tous les services au sein des hôpitaux publics et autres centres hospitaliers, où ils sont parfois indispensables, notamment dans les déserts médicaux, ils sont considérés comme des médecins de seconde zone.

Ce sont généralement des non-titulaires, engagés à titre contractuel pour un salaire souvent en deçà de ce qu'ils méritent. Cela concerne singulièrement les praticiens avec des diplômes algériens. Ils représentent environ un tiers du nombre total des PADHUE en France, évalué par le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) à plus de 14700 personnes.

En effet, parmi les quelque **15 000 soignants nés en Algérie et exerçant en France**, toujours d'après les estimations du CNOM, près de 5000 d'entre eux ont fait leurs études de

médecine en Algérie avant d'émigrer à la recherche de meilleures opportunités professionnelles, bénéficiant d'une législation favorable à leur venue.

Cependant, **aussitôt arrivés, ils sont discriminés par rapport à leurs collègues formés localement et se voient cantonnés dans des statuts désavantageux :** Faisant fonction d'interne (FFI), Praticien attaché associé (PAA), etc.

En attendant la réaction de l'Etat français, qui pourrait profiter de cette situation sanitaire d'exception pouvant s'étaler dans la durée pour régulariser la situation de tous les PADHUE, il est à noter que **la nouvelle loi santé, adoptée le 16 juillet 2019, prévoyait déjà l'intégration des médecins ayant des diplômes étrangers au cas par cas,** surtout ceux considérés comme «indispensables» au système de santé français.

*Paris*

*De notre bureau Samir Ghezlaoui*

<https://www.elwatan.com/pages-hebdo/france-actu/pres-de-5000-medecins-diplomes-en-algerie-en-attente-de-regularisation-en-france-14-04-2020>

**Ils crachent sur la France peu « reconnaissante ».**

**Ils sont « discriminés ».**

Petit rappel : sur place, le travail ne manque pourtant pas, il y a aussi de la souffrance à soulager pour ceux qui ont fait le Serment du Médecin Algérien.

**L'histoire ne dit pas si les petits malades algériens abandonnés sont eux, «reconnaisants» du départ des milliers diplômés de leur pays...**

# Saïd Sadi : «Notre système de santé ne peut pas faire face à la pandémie actuelle»

Par [Oussama Mehenni](#) - 20 mars 2020 / 14:19

